ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2883)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AME	NDE	MEN	IT
-----	-----	-----	----

N º 95

présenté par Mme Mazetier

ARTICLE 20

- I. Rétablir l'alinéa 99 dans la rédaction suivante :
- « *a*) Au deuxième alinéa, les mots : « des informations sur la vulnérabilité qui lui sont transmises en application de l'article L. 744-6 et » sont supprimés ; »
- II. En conséquence, à l'alinéa 100, substituer au mot :

« deuxième »,

le mot:

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.